

Le 2022-03-30 11:22, Dialogue Social a écrit :

Madame,

Votre courrier du 22 mars 2022 a retenu toute l'attention de monsieur le Recteur et de Monsieur le DASEN.

La situation que vous évoquez a fait l'objet d'une régularisation dans le sens de la conservation du traitement de l'intéressée suite à l'autorisation d'absence.

Nous vous confirmons que les règles et bonnes pratiques vont être rappelées aux personnels d'encadrement.

Cordialement.

**Séverine FONTAINE**

Assistante de direction  
**Secrétariat Général**

[dialoguesocial@ac-amiens.fr](mailto:dialoguesocial@ac-amiens.fr)

